



L'Occupation Allemande Région du Médoc

27 Juin 1940 - 20 Avril 1945

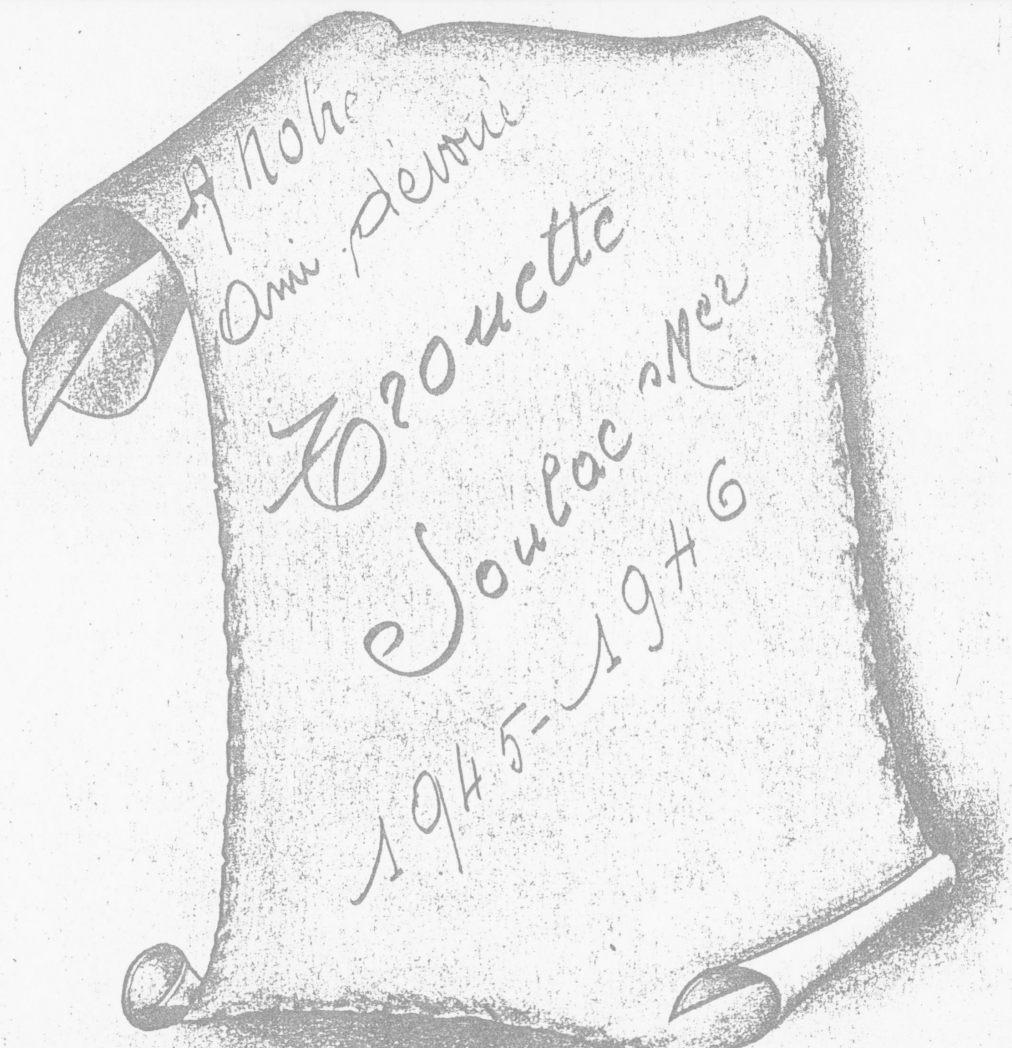
Etabli par Reier Wilhelm

traduit par l'Adjudant Bureau Georges

sous la responsabilité

du Chef de Bataillon d'Infanterie Coloniale Cadalen

Ce Document a été photocopié et relié
par Monsieur S O U L A T, (Jacques), demeurant
Port du Noyer à ARVEYRES, (Gironde), le
15 JUIN 1998 au vu de l'original détenu, mais
prêté par monsieur TROUETTE, Joseph, ~~XXX~~
demeurant 254 route de Senhae, Au VERDON s/MER
(Gironde).



A Nohe
Omni piovu

Zouette

Soulac Mer
1945-1946

Ce fût la première condamnation à mort qui fût exécutée sous la responsabilité du prévôt (KRIEGAGERECHTSRAT) NEUGEBAUER du Tribunal de la Forteresse?

En automne 1943, la 2ième Batterie de la M.A.A. 618, reçut treize RUSSES qui en tant que volontaires servaient à titre Allemand. Des recherches effectuées plus tard révélèrent que tous ces RUSSES étaient d'habiles Agents travaillant contre l'Allemagne. En Mar 1944, ils décidèrent de faire sauter les logements des Sous-Officiers du point d'appui 307. Il était prévu que pendant la nuit tous les Sous Officiers au nombre de quarante devaient périr. Mais quelques querelles surgirent certains d'entre eux voulant épargner quelques Sous-Officiers et tombèrent seulement d'accord, lorsqu'au dernier moment l'un d'eux, l'instituteur Russe BURMANTSCHKE, pris de remord, alla jusqu'à trahir ses camarades. Une enquête fût ouverte immédiatement qui amena la découverte de nombreux explosifs dans la chambre des quatre Russes. La preuve étant faite, ils furent remis à un Tribunal de Bordeaux et condamnés à mort. Le Tribunal de la Forteresse exécuta la sentence le premier jour de Pâques 1944. Un peloton d'exécution commandé par le Capitaine SCHILLINGER, avait été fourni par la 2ième Batterie de la M.A.A. 618.

Les quatre RUSSES LOSCHKAREW - POTAPON - ATAMANN et CALISYN eurent la réputation de tomber en vrais patriotes.

LA TELEVISION SOVIETIQUE
EVOQUE
LES COMBATS EN MEDOC
ET LE SOUVENIR DE
DIX PRISONNIERS
FUSILLES A SOUGE EN AVRIL 1944

Indditi . La Télévision Soviétique
a présenté début Mars à des dizaines
de millions de téléspectateurs, un
reportage réalisé le 20 Février en
Médoc, à l'emplacement de l'ancienne
citadelle investie par les FFI, le
20 Avril 1945

Contraints au travail forcé en France
des centaines de prisonniers soviéti-
ques étaient affectés aux travaux du
MUR de l'Atlantique . Une quarantaine
d'entre eux se trouvaient dans le réduit
de la Pointe de Grave : en Avril dix
soviétiques soupçonnés de sabotage et
d'attentat ont été conduits à Souge et
fusillés . Le Tribunal de la Forteresse
a d'abord condamné ATAMANN, CALYSIN ,
LOSCNYAREN et POTAPOW, le lendemain de
Paques par un peloton commandé par le
capitaine SCHILLINGER de la 2ème batte-
rie du MAA 161 . Six autres allaient subir
le même sort pour avoir préparé le sabota-
ge du dépôt de munition aux Arros près
du Verdon, alors que leurs camarades
avaient projeté d'incendier le baraque-
ment des officiers allemands. Ces six
victimes sont BALANCOWSKI, EREFREW,
ILTSCHINKO, JELBAJEN, GORCBZOW et STUPAKOW

Leurs noms ne figurent pas sur la liste éta-
blie en 1945 : peut être pour dissimuler le
combat patriotique mené par les étrangers ,
y compris dans cette citadelle qu'Hitler
avait appelé à une résistance farouche.
La reconstitution de ces événements est due
aux recherches de Michel SLITINSKY, et au
concours de Jean MOUSSOURS, Joseph TROUETTE,
les anciens du Médoc, les requis de la TODT
ainsi qu'à l'aide technique de FR3 Aquitaine
pour la relation des cérémonies de Souge .
La réalisation est due à Anatole FCTAPV .

Le gendarme TROUETTE, affecté à la brigade de LE VERDON-SOULAC de 1941 à 1971 donne quelques renseignements complémentaires avec le temps.---

En 1944, au mois de Mars-Avril, lorsque le complot des soldats Russes incorporés dans l'Armée Allemande au M.A.A 618 8 ième Batterie stationné à Souillac fût dénoué par un Sous-Officier Russe FUMANTSCHEK, aucun renseignement ne parvint à la Gendarmerie ni à l'autorité Municipale. Quelques jours plus tard, le jour de Pâques plusieurs militaires Russes furent exécutés et enterrés au cimetière de Souillac, sans qu'aucune autorité Française en soit avisée.

Il fallut attendre la libération du Médoc, pour que des militaires Allemands, témoins ou auteurs des exécutions donnent quelques renseignements à l'autorité Militaire qui les interrogeant. Il fût alors déclaré que quatre Soldats LOSCHKAEN, POTAPOW, ATTAMIN et CALYSIN avaient été exécutés le jour de Pâques hors la présence des autorités françaises.

On peut préciser également que dès la libération du Médoc, tous les corps des militaires furent regroupés et enterrés dans un terrain non loin du cimetière français et baptisé "Cimetière Allemand de Souillac". Six cents corps identifiés furent inhumés, une soixantaine furent enterrés dans la forêt domaniale à Pointe-de-Grave, en face du Soldaten hen.

Quelques années plus tard; les autorités Allemandes demandèrent que tous les corps soient regroupés au cimetière de SAINTES. Ce qui fût fait.

A cette date, les autorités Allemandes ne voulurent pas prendre en compte les soldats Russes, sous prétexte que c'étaient des espions.

En 1972, une importante délégation RUSSE, vint en Gironde pour tourner un film sur l'occupation Allemande en Médoc. Cette délégation s'étant rendue à BORDEAUX, découvrit dans les Archives que six Soldats RUSSES BALLANCWSKI - ERSTENOW, ELTSCHINKO, GELBAGEN, GORCBZON, et STUPAKOW, appartenant au M.A.A. 618 Stationné à Souillac avaient été fusillés dans le camp de Souges au mois d'Avril 1944, motif "Ébouillon".

Cette délégation étant venue à Souillac, accompagnée de monsieur MOUSSOURIS, Jean, ex-S.T.O. sympathisant communiste, vint prendre connaissance de la page indiquant que d'autres soldats du même Régiments avaient été fusillés à Souillac et déposés au cimetière français de Souillac.

De nombreux clichés furent pris dans le cimetière et dans les blockhaus, qui avaient été occupés par le M.A.A. 618. Ce film fût peu de temps après projeté en Russie et les journalistes en firent de nombreux extraits; un fût adressé à Mr. MOUSSOURIS et à Mr. TROUETTE pour les remercier d'avoir fourni quelques renseignements sur l'occupation du Médoc extrait joint à l'original du document.

En 1984, la commune d'ESTERRE de SOULAC voulant réaménager le cimetière adressa une lettre aux autorités RUSSES, afin de connaître la destination qui pourrait être donnée à l'exhumation des corps. Aucune réponse positive ne fût donnée.

En 1991 et même en 1990, le Souvenir Français qui avait entretenu les tombes s'adressa à l'Ambassade Russe à Paris. Toutes les réponses furent négatives. Toutes mentionnaient que les autorités RUSSES n'étaient pas au courant que des militaires Russes avaient été tués à Souillac.

Le 11 JUIN 1992, la Municipalité de SOULAC, fit procéder à l'exhumation des corps de Militaires RUSSES se trouvant dans le cimetière. Ce travail fut effectué par les Pompes Funèbres SERVAT de LESPANNE, en présence des gardes Municipaux. Six corps de Militaires reconnaissables aux bottes toutes identiques furent exhumés, ainsi qu'un squelette de femme reconnaissable à sa longue chevelure maintenue par des gros peignes de l'époque, un échelet était fixé au poignet. Aucune identification ne fut possible.

Il est vraisemblable que parmi ces dépiolles se trouvaient les restes de LOSCABREW-
POTAPON-ATAMAM-GABY-SIN. Tous ces restes ont été déposés à l'Ossuaire Municipal.

Des photos furent prises et certaines furent remises à Mr. TROUETTE; ainsi que de nombreuses photocopies des lettres adressées par les autorités municipales et des membres du Souvenir Français. Le tout sera joint au document original.

D'après les résultats de l'exhumation, il semble que sur les 18 soldats RUSSES, incorporés dans l'Armée Allemande, douze ont bien été fusillés, six au camp de SOUGE et six à SOULAC. Un seul semble avoir eu la vie sauve le S/Officier FURMANTSCHAK, qui avait dénoncé ses camarades, ceci est confirmé par les archives, attendu qu'à la libération du Médoc, il figure parmi les prisonniers sur la liste des effectifs de la 21ème Batterie du 618 M.A.A. Cependant sa destination n'a pas été portée, à bon escient sans doute.

On peut conclure que le document ci-contre renferme de nombreux faits et événements qui ont eu lieu pendant l'occupation, mais il y en a eu d'autres qui n'ont pas été portés soit par manque de renseignements, soit que l'autorité militaire a voulu passer sous silence des faits qui auraient pu porter atteinte à certaines familles.

Il est certain, que lorsque tous les témoins de l'époque auront disparu, si un historien, veut faire l'histoire de l'occupation, il découvrira dans les archives d'autres événements qui ne pourront être ni contestés ni affirmés.